



LIGUE RÉGIONALE DE
TRIATHLON

NOUVELLE-AQUITAINE

Demandes

De

Subventions



Les impératifs

Avant d'effectuer des demandes de subvention il est nécessaire d'avoir:

1

Avoir un Projet Associatif rédigé et à jour.

<https://drive.google.com/file/d/1YnzXMi6U1ScK70QfBMrsPNbZ2fKC3wpq/view>



2

Un compte "lecompteasso" avec l'ensemble des documents administratifs à jours

Pour les demandes de subventions A.N.S. (PST & PSF), FDVA

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>



3

Un compte "mesdémarches" à jour.

Pour les demandes de subventions à la Région N-A (Conseil Régional)

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>



4

Pour toutes informations relevant des subventions de la Ligue pour les actions des comités départementaux prendre contact avec **Pierre Mahaud**:
pmahaud.triathlonlna@gmail.com // 06 80 52 26 85

Pour toutes informations relatives à l'ensemble des subventions, prendre contact avec **Charly Coquard--Fontan**
cfontan.triathlonlna@gmail.com // 07 63 74 31 72



Effectuer un compte
rendu financier



Créer un compte
lecompteasso



Créer un projet
associatif



Compléter les
informations
administratives



Faire une
demande PSF



Faire une
demande PST



Construire un
budget associatif



La Ville, la communauté de communes, l'agglomération :

Aide au fonctionnement

- Mise à disposition gracieuse de créneaux et d'équipements.
- Aide financière.
- Présence au forum des associations (courant septembre).
- Aide sur la communication.

Aide manifestations

- Aide financière (attractivité et image de la commune).
- Aide matérielle (mise à disposition d'un podium, d'une arche, de tapis...).
- Aide humaines / Employés municipaux, police municipales...

Comment en bénéficier ?

- Dossier à déposer auprès de votre commune.
- Être en lien avec les enjeux politiques actuels.
- Retrouver l'ensemble des contacts de vos communes par le biais d'une recherche via ce lien

<https://lannuaire.service-public.fr/recherche?whoWhat=&where=>



Les Départements

Par le biais des S.D.J.E.S (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au sport).

Retrouvez l'ensemble des S.D.J.E.S via ce lien

<https://lannuaire.service-public.fr/navigation/nouvelle-aquitaine/sdjes>



Comment en bénéficier ?

- Pour les Clubs et les Comités Départementaux de Triathlon.
- Il existe des aides spécifiques pour les comités et les clubs en fonction de votre département.
- Il existe différentes types d'aides (soutien à l'emploi etc...).

Exemples d'aides

- Aide à la scolarité des sportifs aspirant au Haut-Niveau.
- Savoir Nager et Aisance Aquatique.
- S.R.A.V (Savoir Rouler à vélo).
- Aide à l'organisation de manifestations.
- Aides aux frais de déplacement pour les clubs sportifs évoluant en Championnat de France.
- Aide à l'achat de véhicule.
- Aide à l'achat de matériel informatique.
- Aide à la licence jeune.
- Aide au haut niveau.
- Aide de fonctionnement.
- Aide à l'emploi.
- Aide matériel.
- Aide de mise à disposition.
- Aide dans la comptabilité et la gestion d'une association.
- Soutien à la formation.



Savoir Rouler à vélo



Aisance aquatique

Temporalité & informations

Date de dépôt des dossiers propre à chaque département.

Il est très vivement **recommander** de prendre **contact** avec le **responsable** de son **S.D.J.E.S** pour présenter son projet et son axe de développement avant la demande de subvention.



La Région Nouvelle-Aquitaine



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

A: Tu bouges t'es bien - aide à l'équipement

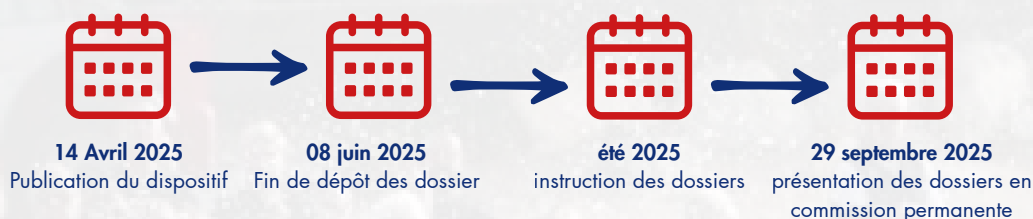
1: Objectifs

Augmenter la pratique d'activité physique des jeunes (lycéens, apprentis et jeunes accueillis dans les missions locales) et diminuer la sédentarité.

- cible les jeunes les plus éloignés de la pratique d'activités physiques en les plaçant au centre de la démarche,
- mobilise les acteurs, développe une culture partagée et des démarches collaboratives pour la promotion de l'activité physique.



2: Calendrier



3: Montant

Subvention au titre de l'investissement avec un montant conditionné au projet déposé. Seuls les frais liés à la réalisation du projet sont éligibles (autres que les frais de fonctionnement classiques des structures).

4: Informations complémentaires

Retrouver l'ensemble des informations liées à cette subvention ainsi que le cahier des charges via ce lien:

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/tu-bouges-tes-bien-aide-lequipement>



B: Soutien au para-sport

1: Objectifs

- Encourager et accroître l'offre d'activités physiques et sportives auprès des personnes atteintes d'un handicap physique, mental ou psychique.
- Favoriser leur intégration au sein des clubs valides.

2: Calendrier

La demande devra être envoyé au minimum 3 mois avant le début de l'action.

3: Montant

Subvention au titre de l'investissement et/ou du fonctionnement avec un montant conditionné au projet déposé.

Le soutien apporté ne pourra excéder 40% des dépenses éligibles retenues dans le budget prévisionnel et sera plafonnée à 20 000 €.

4: Informations complémentaires

Retrouver l'ensemble des informations liées à cette subvention ainsi que le cahier des charges via ce lien:

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/soutien-au-para-sport>



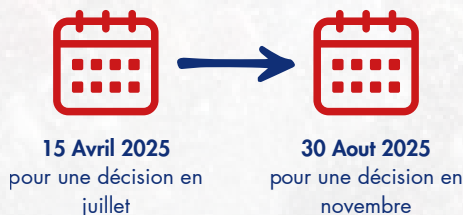
C: Soutien aux animations sportives territoriales

1: Objectifs

Afin de disposer d'une offre sportive de qualité sur tout son territoire, la région Nouvelle-Aquitaine soutient l'organisation d'événements sportifs ayant l'ambition de développer le dynamisme et l'attractivité d'un territoire identifié.

2: Calendrier

La date d'envoi des dossiers est donc fixée au plus tard:



3: Montant

Le soutien apporté ne pourra excéder 5 000 € et ne pourra pas se renouveler au-delà de 3 éditions maximum.

4: Informations complémentaires

Retrouver l'ensemble des informations liées à cette subvention ainsi que le cahier des charges via ce lien:

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/soutien-aux-animations-sportives-territoriales>



D: Soutien aux manifestations sportives

1: Objectifs

Afin de favoriser l'accueil de grands événements sportifs sur son territoire et ainsi contribuer à son rayonnement, la Région soutient l'organisation d'événement sportifs, de niveau national ou international, dans une logique de développement de l'offre sportive au service de l'attractivité du territoire.

2: Calendrier

La demande devra être envoyé au minimum 3 mois avant la date de la manifestation

3: Montant

Le montant de l'aide ne pourra excéder 40 % des dépenses éligibles retenues dans le budget prévisionnel, et sera plafonné à 100 000 €.

4: Informations complémentaires

Retrouver l'ensemble des informations liées à cette subvention ainsi que le cahier des charges via ce lien:

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/soutien-aux-manifestations-sportives>



E: Soutien au développement durable des sports de nature

1: Objectifs

- Participer à l'évolution des comportements écoresponsables des sportifs et des organisateurs de manifestations sportives,
- Impulser l'expérimentation d'activités innovantes,
- Favoriser des échanges d'expérience à l'échelle régionale.

2: Calendrier

La demande devra être envoyée au minimum 3 mois avant le début de l'événement.

3: Montant

Le montant de l'aide est de 35 % maximum des dépenses éligibles retenues dans le budget prévisionnel HT/TTC.

4: Informations complémentaires

Retrouver l'ensemble des informations liées à cette subvention ainsi que le cahier des charges via ce lien:

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/soutien-au-developpement-durable-des-sports-de-nature>



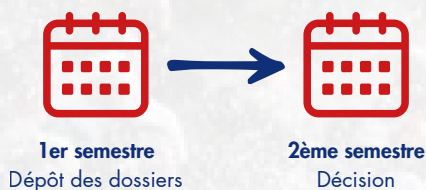
F: Soutien aux structures d'accès au sport de haut niveau

1: Objectifs

- assurer le maintien et d'éventuelles nouvelles implantations de structures en Nouvelle-Aquitaine en favorisant notamment la diversité des disciplines sportives sur le territoire
- renforcer le rôle des CREPS en tant qu'établissements ressources et de référence en termes d'accès au haut niveau
- réunir les conditions nécessaires à la réussite du triple projet des sportifs régionaux (scolaire/professionnel, personnel, sportif)
- offrir l'opportunité aux sportifs de bénéficier d'un cadre et d'une formation leur ouvrant le chemin de l'excellence sportive

2: Calendrier

Examen au fil de la réception des dossiers



3: Montant

Le montant de l'aide est calculé en fonction de la nature du soutien :

- aide au fonctionnement : montant par structure, forfaitaire (jusqu'à 5 000 €) ou révisable (au-delà de 5 000 €), calculé sur la base d'une instruction individualisée,
- aide à l'acquisition de matériel sportif (hors petit matériel) pour toutes les structures identifiées dans la classification de l'Agence Nationale du Sport : par appels à projet ponctuels.

4: Informations complémentaires

Retrouver l'ensemble des informations liées à cette subvention ainsi que le cahier des charges via ce lien:

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/soutien-aux-structures-dacces-au-sport-de-haut-niveau>



Retrouvez l'ensemble des aides disponibles en Région Nouvelle-Aquitaine via le lien suivant:

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sport>



4 Fond pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)

A: FDVA1 :Soutien à la formation bénévole

1: Le public

A destination des clubs et des comités départementaux pour la mise en place d'une formation bénévole.

2: Critères

Sont éligibles:

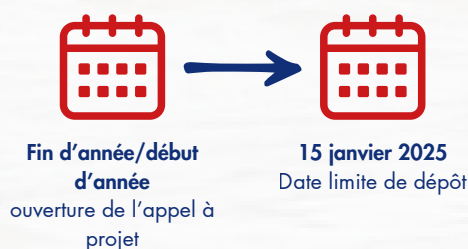
- Les formations liées à l'activité, au fonctionnement d'une association.
- Les formation de type partage d'expériences.
- En présentiel de préférence mais format hybride possible.
- Composées de **12 personnes minimum** à 25 Maximum.
- D'une durée de ½ jour à 5 jours.

Elles doivent obligatoirement:

- S'adresser à des bénévoles.
- Être gratuites (hors couts de repas, nuitées...).
- Faire l'objet d'une évaluation auprès des participants.

3: Financement

- L'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la formation des bénévoles est calculée sur la base de 500 € la journée (6 heures minimum, fractionnables).
- Le total des aides publiques ne devra pas dépasser 80 % du coût total de la formation.



Retrouvez plus de précision sur cette accompagnement sur le site:

<https://www.ac-bordeaux.fr/fdva-1-formation-des-benevoles-125785>



B: FDVA2: Fonctionnement et actions innovantes

1: Le public

A destination des clubs et des comités départementaux pour le financement global de l'activité de l'association et la mise en œuvre de nouveaux projets ou activités innovantes

2: Objectifs

Axe 1 : « Fonctionnement global »

- Le soutien aux associations faiblement ou non employeuses.
- Le soutien à la diversité de la vie associative locale et son ancrage territorial en particulier sur les territoires situés en zone rurale de revitalisation (ZRR), en quartiers de la politique de la ville (QPV).
- Le soutien aux projets associatifs d'intérêt général, structurés, cohérents ayant entamé un travail autour des transitions écologiques et/ou numériques.

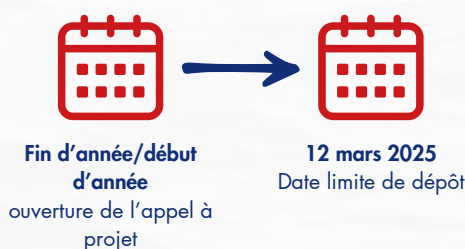
Axe 2 : « Mise en œuvre de nouveaux projets ou activités innovantes »

- Les projets structurants, ancrés sur le territoire qui permettent de répondre à de nouveaux besoins.
- Les projets qui permettent de développer une offre d'appui et d'accompagnement en direction des petites associations locales.
- Les projets développés en zones de revitalisation rurale (ZRR) et de la politique de la ville (QPV).
- Les projets articulés autour des transitions écologiques et/ou numériques, et autour des Objectifs de Développement Durable.

3: Financement

- Pour l'axe 1 « Fonctionnement global de l'activité de l'association », la subvention minimale est fixée à **1.000 euros**.
- Pour l'axe 2 « Mise en œuvre de nouveaux projets ou activités - Actions innovantes », le montant minimal attribué est fixé à **3.000 euros**.

Le total des aides publiques ne devra pas dépasser 80 % du coût total de la demande.



Retrouvez plus de précision sur cette accompagnement sur le site:

<https://www.ac-bordeaux.fr/2022-fdva-2-fonctionnement-et-actions-innovantes-par-departement-125788>





l'Agence Nationale du Sport (A.N.S.)

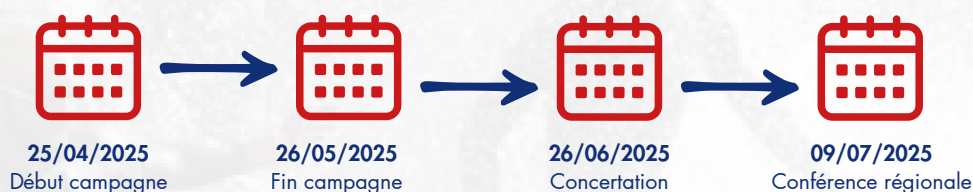
PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (P.S.T)

Les demandes de subvention sont à déposer sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Subventions disponibles pour les clubs et les comités départementaux.

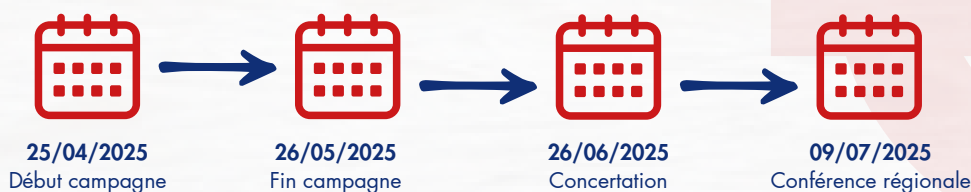
La campagne se déroule du 25 Avril au 26 mai afin d'organiser la concertation régionale et la validation par la CRDS les 26 juin et 9 juillet 2025.

A: EMPLOI SPORTIF ANS



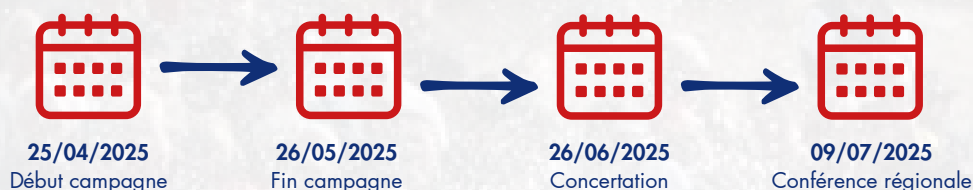
Obligation	Durée	Public
Les porteurs de projets de création d'emploi doivent prendre rendez-vous avec le conseiller référent du SDJES ou de la DRAJES avant tout dépôt de dossier en ligne sur « compte asso ».	- Création sur 3 ans obligatoirement dégressive : 10 000, 9 000, et 8 000 € max - Consolidation sur 1 an 7000 € max	Éducateur sportif, agent de développement
	Conventionnés sur 3 ans	CDI, CDD, temps complet ou partiel

B: AISANCE AQUATIQUE



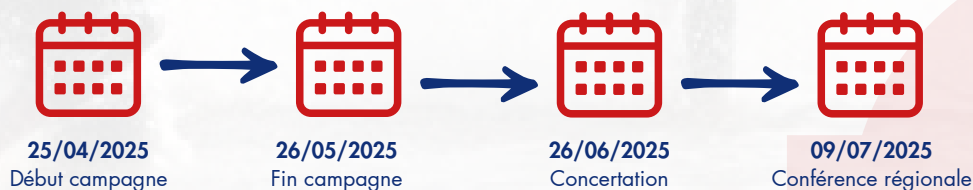
Obligation	Durée	Public
Les porteurs de projets de création d'emploi doivent prendre rendez-vous avec le conseiller référent du SDJES ou de la DRAJES avant tout dépôt de dossier en ligne sur « compte asso ».	1 an	- Les enfants âgés de 4 à 6 ans. - Les actions à destination des enfants en situation de handicap devront faire l'objet d'une étude particulièrement attentive. - À cette fin, un décloisonnement de l'âge est proposé pour ces enfants : jusqu'à 18 ans.
	Aide plancher 1 000 euros	

C: J'APPRENDS A NAGER



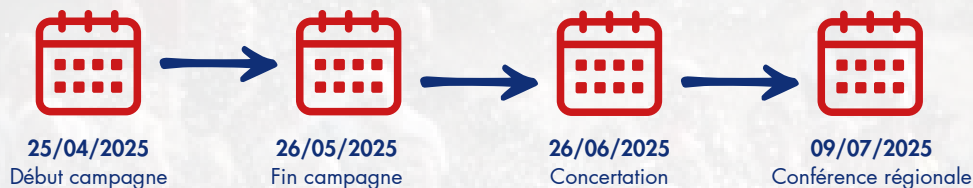
Obligation	Durée	Public
Les porteurs de projets de création d'emploi doivent prendre rendez-vous avec le conseiller référent du SDJES ou de la DRAJES avant tout dépôt de dossier en ligne sur « compte asso ».	1 an	- Les enfants âgés de 6 à 12 ans et les adultes de plus de 45 ans, ne sachant pas nager et résidant prioritairement au sein des zones carencées (QPV et ZRR). - Les actions à destination des enfants en situation de handicap devront faire l'objet d'une étude particulièrement attentive. - À cette fin, un découplage de l'âge est proposé pour ces enfants : jusqu'à 18 ans
Les stages devront être gratuits pour les enfants.	Aide plancher 1 000 euros	

D: SAVOIR ROULER A VELO



Obligation	Aide	Public
Les porteurs de projets de création d'emploi doivent prendre rendez-vous avec le conseiller référent du SDJES ou de la DRAJES avant tout dépôt de dossier en ligne sur « compte asso ».	1 500 euros	<i>Objectif prioritaire en Nouvelle-Aquitaine :</i> Des actions permettant de faciliter l'accès et l'usage (entretien, recyclage) du matériel
	L'achat de petit matériel est éligible dans la limite de 500€ HT unitaire.	<i>Objectifs secondaires en Nouvelle-Aquitaine :</i> - Des interventions qui incluent le bloc 3 du SRAV : soit un programme complet (blocs 1, 2 et 3), soit des blocs 3 qui viennent compléter des blocs 1 et 2 réalisés par une autre structure - Des formations d'intervenants, en capacité de réaliser l'ensemble du programme SRAV (blocs 1, 2 et 3), si elles ne peuvent pas être prises en charge par le programme Génération Vélo. Une attention particulière sera portée aux projets visant le public enseignant du premier degré.

E: Soutien aux actions menées en faveur des politiques publiques du sport



Soutien handicap

Obligation	Aide	Public
Rendez-vous avec le conseiller référent de la SDJES ou de la DRAJES avant tout dépôt de dossier en ligne	1 500 euros	La demande de l'ACTION devra porter sur le Plan de Développement du Parasport dans votre discipline – territoire avec les priorités suivantes : - Handiguide, recensement et inscription de vos Clubs et autres structures sur la Plateforme nationale - Club Inclusif, Promotion des sessions organisées dans nos territoires auprès de vos Clubs - Formation, mise en place de temps de sensibilisation au Parasport auprès de vos Encadrants - Promotion, Organisation pour la promotion du Parasport par des manifestations pour vos PSH - ESMS, accompagnement de vos clubs sur la mise en place de partenariats avec des ESMS - Autres Projets en concertation avec le référent
	Budget de l'Action avec un maximum de 80% de subventionnement	

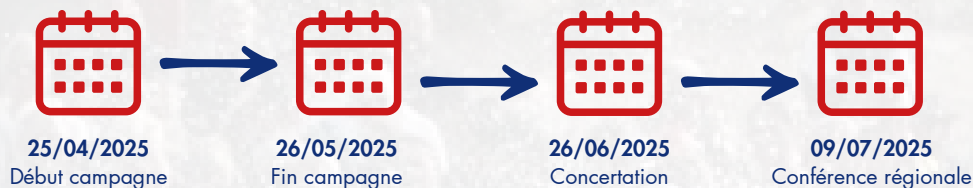
Soutien sport santé bien-être

Obligation	Aide	Public
Rendez-vous avec le conseiller référent de la SDJES ou de la DRAJES avant tout dépôt de dossier en ligne	3 000 euros minimum.	Soutien prioritaire au fonctionnement des plateformes « évaluations/passerelles PEPS » pour les patients pris en charge dans le cadre du dispositif régional d'AP sur prescription médicale.

Soutien sport nature

Obligation	Aide	Public
Rendez-vous avec le conseiller référent de la SDJES ou de la DRAJES avant tout dépôt de dossier en ligne	1 500 euros minimum.	Soutien prioritaire au fonctionnement des plateformes « évaluations/passerelles PEPS » pour les patients pris en charge dans le cadre du dispositif régional d'AP sur prescription médicale.

F: LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT ET FEMMES ET SPORT



Obligation	Aide	Public
Rendez-vous avec le conseiller référent de la SDJES ou de la DRAJES avant tout dépôt de dossier en ligne	1500 € et 1000€ pour des Asso siège social zone ZRR ou ayant signé un contrat de relance et transition écologique rural. - Afin d'éviter le saupoudrage 2 actions maximum par subvention pourront être financées (2X 750 Euros) ou (2X500 Euros). PST payable jusqu'au 15 Novembre 25.	Lutte contre les dérives et les violences sexuelles dans le sport : - Obligation de former l'ensemble des encadrants qui sont accompagnés financièrement par le dispositif emploi ANS. - Actions en direction des clubs, comités : lors d'événementiels, séminaires, communication, sensibilisation. - Actions de sensibilisation auprès du public jeune (lors stages sportifs, séjour ACM...). - Le contrôle de l'honorabilité des bénévoles conformément au guide ministériel d'août 2021. - Les obligations de signalement des faits sur la plateforme nationale signal-sport@sports.gouv.fr - Les actions de prévention liées au cyber harcèlement Développement de la Pratique Féminine : - Projets qui aident les Femmes à s'inscrire dans les formation professionnelles (BP, CQP, DE....). - Projets qui contribuent à la féminisation de l'arbitrage. - Aider des « formes de nouvelles pratiques ou pratiques spécifiques » : Les femmes enceintes ou en retour de maternité, proposer des temps de pratique aux mamans qui accompagnent les enfants à leur activités sportives, pratiques sportives en milieu carcéral etc....

Pour faire une demande de subvention au PST il est nécessaire de prendre contact avec son interlocuteur (en fonction de son département (pour les clubs & comités)): contact sur le site onglet subvention et note de cadrage PST

Retrouvez l'ensemble des notes de cadrage du P.S.T sur notre site internet et via le lien suivant:

<https://triathlonna.fr/>



PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX (P.S.F)

Les projets doivent impérativement débiter en 2025, deux projets possibles parmi ceux listés dans la liste. Subvention **minimale 1000 euros** par structure, et au moins **500 euros** par action. Subvention **maximale de 20 000 euros** pour les **comités** et **8 000 euros** pour les **clubs**.

Le **taux maximum de subvention** est de **75%** du cout prévisionnel de l'action. Pas de demandes d'aides à la fois au PSF et PST pour le même projet, ni auprès de plusieurs fédérations pour le même projet.

Pour les comités départementaux

Thématiques	Actions	Evaluation
Action favorisant la féminisation	Action favorisant la féminisation, l'encadrement, les instances dirigeantes: • Prise en charge des frais B.F.1. • Aide à la formation des dirigeantes. • Communication ciblée. • Spécificités du public féminin	• Nbr de femmes éducatrices. • Tx de femmes éducatrices. • Nbr de femmes engagées dans les instances. • Tx de licenciées femmes...
Organisation d'actions de découverte des pratiques	Organisation d'actions de découvertes des disciplines au plus grand nombre et éloignées de la pratique: • Favoriser l'investissement pérenne dans l'activité, cibler un public éloigné, territoires ruraux, QPV, parasport...	• Nbr d'actions. • Nbr de QPV et ZRR. • Nbr de personnes en situation de handicap. • Nbr de femmes. • Nbr de nouvelles licences.
Savoir rouler à vélo	Organisation du bloc 1,2,3 ou 3 du savoir rouler à vélo: • Action plafonnée à 1500 euros. • Comité doit porter l'action. • Possibilité de faire la demande sur le PST.	• Organisation SRAV comportant obligatoirement le bloc 3. • Déclarer l'actions réalisées via la plateforme de déclaration.
Structuration du triathlon santé	Organisation d'actions de promotion et de structuration du triathlon santé: • Attention particulière aux actions en faveur de la santé mentale.	• Nbr de clubs santé référencés. • Nbr de bénéficiaires.
Adaptation des pratiques au changement climatique	Organisation d'action dans le but de limiter leur impact sur l'environnement: • Le CD se positionne en tête de réseau pour ses structures et organisateurs: mutualisation du matériel d'organisation, actions de préservation.	• Nbr de structures bénéficiaires des moyens mis en place. • Nbr d'organisateurs.

Pour les clubs

Thématiques	Actions	Evaluation
Ecole de Triathlon ou de Raid	Aide à la labellisation 2025-2026 d'une école de Tri ou de Raid: Achat de petit matériel (500e Max), communication, aide à la licence, location d'équipement sportif, prestation d'activité... Uniquement pour les écoles non labellisées en 2025	- Labellisation de l'école. - Nbr d'enfants licenciés.
	Partenariat des écoles de triathlon et de raid avec l'enseignement scolaire: - Fédération sportives scolaires ou universitaires, collèges, lycées, enseignement supérieur... - Attention aux doublons (ANS et autre financement). - Exclusion des pratique sur le temps scolaire et hors sections sportives scvcolaires.	- Labellisation de l'école. - Nbr d'enfants licenciés. - Nbr de conventions signées.
Organisation d'actions de découverte des disciplines enchainées	Organisation d'une action de découverte des disciplines enchainées à destination des femmes et des jeunes filles, notamment QPV et ZRR.	- Nbr d'actions réalisées. - Nbr de QPV et ZRR touchés. - Nbr de femmes concernées.
	Proposition d'un créneaux famille.	- Nbr de créneaux famille par semaine. - Nbr de familles concernées. - Ratio adultes enfants.
	Proposer une offre de pratique pour les personnes en situation de handicap: - Préciser le types de handicaps. - Inscription clubs inclusifs. - Référencement handiguide. - Pour l'aide matériel lourd voir A.N.S équipement.	- Nbr de personnes concernées. - Référencement obligatoire handiguide. - Inscription clubs inclusifs.
Organisation d'actions en faveur du triathlon santé	Mise en place de l'opération "Rentrée Bougez" Section triathlon santé: - Actions de prévention contre la sédentarité, remise en forme, accueil de nouveaux licenciés, public éloigné de la pratique. - Inscription obligatoire sur les dispositifs "bougez".	- Inscription obligatoire aux dispositifs "bougez". - Nbr de Pass Bougez. - Nbr de licences générées.
Développer l'accession territoriale au sport de haut niveau (uniquement structures territoriales du PPF)	Détection-accession territoriale: Tests, stage ou regroupement visant à identifier des potentiels.	- Nom/prénom des bénéficiaires. - Performances obtenues.
	Formation-accession territoriale: Accès Haut Niveau des bénévoles, arbitres, aide individuelle de sportifs pour participer aux détections.	- Nom/prénom des bénéficiaires. - Formations et qualification acquises.
	Perfectionnement-accession territoriale: Créneaux complémentaires pour une pratique sportive intensive.	- Nom/prénom des bénéficiaires. - Rapport de stages.
	Compétition-accession territoriale: En lien avec la détection et la sélection de sportifs pour l'accès en structure nationale de haut-niveau, uniquement les dépenses rélisées en France.	- Nom/prénom des bénéficiaires. - Compétitions et résultats obtenus.

Retrouvez l'ensemble des notes de cadrage du P.S.F sur notre site internet et via le lien suivant:

<https://triathlonlna.fr/>



Ligue Nouvelle-Aquitaine de Triathlon

A: Aide à la formation fédérale BF2 & BF3

B.F.2:

- 2 BF2, les frais de formation du 3ème stagiaire sont offerts.
- Inscription à 2 modules de spécialités, les frais de formation du 3ème module sont offerts.
- 50% de réduction sur le Tronc Commun des féminines.

B.F.3:

- 1 BF3, 50% de réduction sur les frais de formation d'un 2ème BF3 du même club.

La demande d'aide s'effectue par le biais d'un googleform envoyé aux clubs courant Juin/Juillet.

B: Aide aux dossards

- Pour la ½ finale, **45 euros** par tranche de 1 à 4 jeunes.
- Pour la finale de Triathlon, Duathlon, Aquathlon **75 euros** par tranche de 1 à 4 jeunes.

C: Soutien à la création d'une école de triathlon

Versement de 500 euros pour la première création d'une école de triathlon

D: Aide aux actions des comités départementaux

Actions prioritaires soutenues au titre du développement du CODEP:

• Organisation d'un Class Triathlon:	200 euros
• Organisation d'un rassemblement EFT:	100 euros
• Organisation d'un stage adulte mixte en hiver:	400 euros
• Organisation d'un stages adultes mixte en automne:	400 euros
• Organisation d'un stage jeune hivers:	1000 euros
• Organisation d'un stage jeunes automne:	1000 euros
• Organisation d'une session de formation B.F.1	300 euros

Autres actions soutenues au titre du développement du CODEP:

• Organisation de Championnats Départementaux:	300 euros
• Organisation d'une journée promotion clubs:	200 euros
• Organisation d'un stage féminin:	400 euros

Subventions de fonctionnement révisables :

- Organisation d'une action de féminisation : 50 % du budget avec plafond de 500 €
- Organisation d'une action paratriathlon : 50 % du budget sans plafond
- Organisation d'un stage adultes mixte : 30 % du budget avec un plafond de 400 €
- Organisation d'un stage jeunes : 30 % du budget avec un plafond de 1 000 €
- Autres actions de développement : 30 % du budget avec un plafond de 400 €

D: Aide financières CODEP Licenciés

Versement au comité d'une aide de 2 euros par licenciés au sein de son territoire.

**Pour obtenir ces aides il est obligatoire de vous rapprocher de la
Ligue Régionale**



Fédération Française de Triathlon

Aide à la formation fédérale par la F.F.Tri:

- Club labeliser école de triathlon 1 étoile : 300 euros.
- Club labeliser école de triathlon 2 étoiles : 400 euros.
- Club labeliser école de triathlon 3 étoiles : 700 euros.

La demande d'aide s'effectue par le biais d'un googleform envoyé aux clubs courant Juin/Juillet.

